

Configuration République centrafricaine

La politique nationale et le soutien de la Communauté internationale en matière de pôles de développement

Contexte

1. La succession de différents régimes politiques a conduit la République centrafricaine vers une situation socio-économique extrêmement fragile. Le Gouvernement actuel doit donc, outre le passif, gérer une trésorerie exsangue et une situation sécuritaire aléatoire. En conséquence, la population, très inégalement répartie sur le territoire, fait face à des problèmes spécifiques en matière de pauvreté, de sécurité et de gouvernance.

2. La pauvreté en RCA se caractérise par une absence d'opportunités économiques aggravée par une absence des services de l'Etat, y inclus les services sociaux de base. L'agriculture et le petit élevage, principales sources d'activités et de revenus sur l'ensemble du territoire, souffrent à la fois de l'insécurité des récoltes, des conflits avec les transhumants, de la mauvaise qualité et du manque d'intrants (semences, engrais) ainsi que de l'absence d'opportunités pour leur commercialisation. Les autres activités économiques restent marginales. De nombreuses régions souffrent de l'absence ou du dysfonctionnement des infrastructures avec l'absence d'entretien et de réhabilitation des infrastructures de désenclavement (routes et fleuves) principales et secondaires, ainsi que des sources d'approvisionnement énergétique.

3. Au niveau des services sociaux de base, l'analyse d'accès à l'éducation et à la santé montre qu'il y a une inégalité spatiale avec une quasi-absence des services hors capitale. Les actions des structures confessionnelles et de certaines ONGs internationales restent marginales par rapport aux besoins. Au cours des dernières années, l'enseignement primaire a enregistré plusieurs années blanches successives du fait de la mauvaise gestion du corps enseignant (non paiement des salaires et des budgets de fonctionnement). Les centres de santé sont largement inopérants, voire abandonnés, pour les mêmes raisons et par manque chronique de matériel. L'accès à l'eau reste problématique malgré les ressources du pays pour des raisons d'infrastructure et de gestion de l'approvisionnement.

4. A cette situation générale s'ajoute celle, particulière, de l'extrême précarité d'une population croissante de déplacés internes du fait des hostilités des rebelles et des exactions des coupeurs de route. La conjonction de ces différents éléments se traduit par une dégradation continue des indicateurs sociaux qui se reflète directement dans le classement du pays dans le monde, selon l'indice de développement humain des Nations Unies. La qualité et l'état des infrastructures économiques et sociales de base sont tels que 70% environ de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. La République centrafricaine est ainsi classée au 171ème rang sur 175 pays et les indicateurs sociaux sont en constante dégradation.

5. La réponse à cette inégalité spatiale de la pauvreté en RCA s'inscrit dans l'approche pôles de développement à laquelle ont largement souscrit le Gouvernement dans la stratégie de mise en œuvre de son Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP) et la Communauté internationale dont la Commission européenne en premier lieu par l'orientation de sa stratégie pays sur cette approche.

Principaux défis pour la mise en œuvre de la politique des pôles de développement

6. **Sécurité et Développement:** la situation sécuritaire dans le pays est un facteur déclenchant et aggravant du niveau de pauvreté et de la vulnérabilité des populations. A contrario, l'investissement dans le développement est un facteur de limitation de l'insécurité. Celle-ci est présente à des niveaux d'acuité différents selon les zones géographiques, exigeant ainsi une approche zone par zone. Dans la mesure où il existe un lien évident entre développement et sécurité, la mise en œuvre de la politique des pôles de développement nécessite un minimum de stabilité politique dans les régions cibles. Cette stabilité est fortement conditionnée par l'avancement du processus politique, notamment la bonne volonté de toutes les parties prenantes au futur Dialogue Politique Inclusif et la Réforme du Secteur de Sécurité (RSS).

7. **Gouvernance et Développement:** L'autorité de l'Etat sur l'étendue du territoire centrafricain reste très fragile - quand elle est présente - et fortement liée aux avancées du processus politique en cours. La forte centralisation historique de l'administration centrafricaine et son fonctionnement actuel inefficace sont des freins au développement local. Malgré le fort engagement du Gouvernement pour une démocratie locale et une administration de proximité, les avancées dans la politique de déconcentration et décentralisation restent marginales. L'approche pôles de développement permet d'ancrer cette vision dans des activités concrètes en préparation de la décentralisation et la régionalisation. Par ailleurs, la décentralisation ne pourra être effective que si des actions sont menées parallèlement au niveau central. Il est donc fondamental de continuer de renforcer les capacités de l'Etat à Bangui, de promouvoir la bonne gouvernance et l'Etat de droit, tout en préparant la future administration de proximité et en restaurant le dialogue entre l'Etat et la société civile. Au niveau du secteur privé, les opportunités pour délivrer les services sur l'étendue du territoire existent. Cependant, les interventions sont difficiles à cause du mauvais climat des affaires (180 sur 181 pays dans le Rapport *Doing Business*) et le non respect de l'Etat de droit.

8. **Capacités des acteurs et développement :** la faiblesse actuelle des partenaires locaux et des collectivités locales et territoriales est évidente. La mise en œuvre de la politique des pôles de développement demande une approche participative qui permette de restaurer le dialogue entre l'Etat et les acteurs de la société civile et qui contribue à un renforcement des capacités locales des acteurs dans la résolution des conflits et la gestion du processus de développement local. Les difficultés rencontrées sur le terrain au niveau de la participation des populations sont liées au manque d'organisation de la société civile, à son manque de confiance dans l'Etat et à l'absence de communication / partage d'information. Au niveau de l'administration décentralisée, la faible qualification du personnel en gestion et comptabilité et le manque de coordination présentent un défi pour l'élaboration et la mise en œuvre des plans locaux de développement. Enfin, la politique des pôles de développement va créer l'environnement nécessaire et propice au dynamisme du secteur privé en particulier dans les secteurs des télécommunications, banque et transports.

Les efforts du Gouvernement et des partenaires internationaux

9. 9. Le Gouvernement, dans son mécanisme de suivi de la mise en œuvre du DSRP, a créé des comités sectoriels et des comités régionaux. Au niveau sectoriel, chaque comité est tenu de contribuer à l'élaboration du rapport spécial sur la mise en œuvre des pôles

de développement. Les comités régionaux ont eux pour tâche de faire participer les communautés de base à la mise en œuvre des activités du DSRP et de la politique des pôles de développement. Ainsi, un effort pour la coordination de la mise en œuvre de cette politique est fourni. Au niveau central, le Gouvernement nommera sous peu un point focal pour suivre et dynamiser cette politique.

10. La Commission européenne a développé un projet d'appui à la politique des pôles de développement qui vise la restauration de l'autorité de l'Etat et la redynamisation des économies locales. Ce projet, à hauteur de 40 M € (en deux tranches), sera mis en œuvre dans 11 pôles de développement (cf. carte, ronds bleus) à partir de janvier 2009. Ces pôles ont été déterminés sur base des données sur la pauvreté lors du dernier recensement, en fonction de quatre critères principaux : taux le plus élevé de pauvreté ; forte concentration de population ; potentiel économique soutenable ; sécurité suffisante pour exercer un minimum d'activités. Les autres appuis de la Commission européenne au pays dans la période 2008-2013 sont tous articulés autour de cette politique des pôles de développement.

11. Les secteurs de concentration de l'aide de la Commission européenne sur ces pôles de développement seront:

- le développement socio-économique : développement économique local y inclus commerce et services de transport, activités rurales (agriculture, élevage, pisciculture, environnement), santé (hôpitaux et centres de santé notamment), éducation (écoles, lycées, bibliothèques) et social y inclus sports et culture;
- les infrastructures : pistes, communications, bâtiments publics, énergie, eau et assainissement, administration civile (état civil) et gouvernance locale y inclus l'environnement pour les opérateurs économiques;
- les systèmes de sécurité / justice/ police seront traités simultanément mais sur des financements FED spécifiques.

12. La Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement apporteront des appuis en 2009 aux populations vulnérables par des projets de développement local en zone rurale. Ces activités seront mise ne œuvre par les services déconcentrés du Ministère des Affaires sociales. Cependant, ces interventions n'auront pas lieu dans un premier temps dans les zones affectées par l'insécurité (zones Nord et Est).

13. Le PNUD, par son projet d'appui à la gouvernance et la décentralisation (PCGD) apportera une aide au renforcement des capacités des autorités locales et administratives.

14. Bien que d'autres partenaires aient exprimé leur souhait de soutenir ce programme notamment sur la partie Est, fortement demandée par le Gouvernement au vu de son importance géopolitique, aucune institution ne s'est clairement positionnée à ce jour. L'aide de la Commission européenne dans le Nord Est se résume en un appui ad hoc d'urgence sans une vision d'investissement à long terme vu la spécificité du contexte et le besoin d'une approche adaptée.

Inventaire des besoins et pistes pour la contribution de la Commission pour la Consolidation de la Paix (CCP)

15. Les besoins en matière de mise en œuvre de la politique des pôles de développement se situent sur la partie Est du pays (cf. carte, ronds verts) que la Commission

européenne ne peut couvrir faute de financements suffisants au moment de ce document. Or, la géopolitique de la région impose de s'investir sur l'ensemble du territoire pour ne pas défavoriser des régions déjà abandonnées à elles-mêmes et pour consolider la paix.

16. Ces régions (Birao, Ndélé, Bria et Obo) sont en proie à des tensions diverses et à une instabilité chronique dont les causes sont multiples. Pour ce qui est de Birao et Bria, il s'agit de tensions ethniques qui peuvent à tout moment être instrumentalisées aux fins de fomenter une rébellion. La région de Ndélé est marquée par des problèmes de transhumance et de braconnage. Quant à Obo, le mouvement rebelle ougandais LRA y fait des incursions annuelles de plus en plus violentes et la crainte de voir s'installer des bases-arrières et des camps d'entraînement est grande, sans parler des conflits d'usage de l'espace entre populations sédentaires / sédentarisées et nomades.

17. Il est donc impératif d'asseoir durablement la paix via le développement de ces régions. Dans ce contexte, le mandat et l'expertise de la Commission de Consolidation de la Paix prend tout son sens et justifie une intervention sur cette partie du territoire pour apporter une aide aux quatre pôles de développement identifiés en complémentarité des appuis des autres partenaires.